

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/EDE

DECISION N° 2009/109

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), dans le cadre d'une formation sur le thème : « Les secrets d'un bon article ».

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents.

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT le souhait de la Collectivité de faire participer un agent de la Mairie de Yerres à une formation intitulée « Les secrets d'un bon article », les 21 et 22 septembre 2009, soit 2 jours,

CONSIDERANT que la participation financière s'élève à 1020€ HT, soit 1219,92€ TTC,

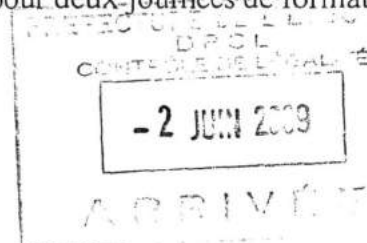
CONSIDERANT que la proposition du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), sise au 35 rue du Louvre – 75002 PARIS, correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation intitulée « Les secrets d'un bon article », au profit d'un agent de la Mairie de Yerres, moyennant une participation financière totale de 1 219.92 € TTC, pour deux journées de formation.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009.

Fait à Yerres, le 26 mai 2009,



Le Député-Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "ND A", written over the printed name of the signatory.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Mairie de Yerres
10 rue de la République
91100 Yerres
- 2 JUIN 2009